



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Périgueux, le 29 avril 2021

**Service Economie des Territoires, Agriculture, Forêt
Pôle Forêts**

**Mairie de LIORAC SUR LOUYRE
Bourg
24520 Liorac-sur-Louyre**

Dossier suivi par : Laure LOICHON
Tél. : 05 53 03 67 85
Fax : 05 53 45 56 50
courriel : laure.loichon@dordogne.gouv.fr

**Objet : Projet de SARL GINTRAT - PV de reconnaissance des
bois à défricher**

**Réf. : 024/2020/130/30450
P.J. : 3**

- Copie à Monsieur OLLIVIER Guy
- Copie à la SARL GINTRAT
- Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Monsieur le Maire,

La SARL GINTRAT a sollicité une autorisation de défrichement pour l'exploitation d'une carrière de sable sur votre commune de LIORAC SUR LOUYRE.

Je vous communique le procès-verbal faisant suite à la reconnaissance de l'état des bois concernés par son projet. Il fait ressortir la situation au regard du risque d'incendie de forêt. Dans le cadre de l'alinéa 9° de l'article L341-5 du code forestier, mon service est amené à apprécier ce risque dans ses trois composantes :

- l'aléa : risque de départ et de propagation d'un feu, fonction de l'environnement du site (nature des boisements, pente, niveau de mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage...) et des sources potentielles de départs de feu (relevant notamment des activités humaines),
- les enjeux : personnes et biens susceptibles d'être menacés par les feux de forêt,
- la défendabilité : moyens d'accès et de lutte pour les secours.

Au regard de cette analyse, **l'autorisation de défrichement sera conditionnée à des mesures de prévention du risque** consistant notamment à :

- **mettre en place, à proximité du site d'extraction, une défense incendie par bâche normalisée ou dispositif normalisé équivalent.**

Cette mesure relevant de la compétence de la commune, je vous demande de **bien vouloir préciser les intentions de la commune de LIORAC SUR LOUYRE pour la mise en œuvre de cette condition**. Il s'agit de confirmer, par une **délibération du Conseil Municipal**, l'engagement de la commune à réaliser cet aménagement pour la protection du hameau contre les risques d'incendie de forêt. Il conviendrait que vous précisiez le calendrier prévisionnel de mise en place, celui-ci devant être coordonné avec le projet de la **SARL GINTRAT**.

Je vous invite à me communiquer rapidement les intentions de la commune concernant la mise en place de cet équipement.

.../...



.../...

J'attire par ailleurs votre attention sur un autre aspect de la prévention du risque d'incendie de forêt : **le débroussaillage obligatoire prévu par l'article L134-7 du code forestier.**

Les maires sont responsables du contrôle de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. Un rappel de leurs obligations aux résidents dont les constructions sont situées en zone sensible au risque est nécessaire.

Je vous invite à consulter :

- le site Internet de l'Etat à l'adresse suivante

<http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-et-developpement-des-territoires/Foret-et-bois/Risque-incendie>

où vous trouverez des informations sur la prévention du risque incendie de forêt.

Le site fournit un rappel des textes et des procédures relatives aux obligations légales de débroussaillage ainsi que des éléments d'information à destination des propriétaires concernés par ces obligations et des maires pour leurs actions de contrôle.

- le site du SDIS 24 à l'adresse suivante :

<https://sdis24.com/reglement-departemental-de-la-defense-exterieure-contre-lincendie-rd-deci/>

où vous trouverez notamment en annexe B, le recueil des équipements des Points d'Eau Incendie.

Vous pourrez aussi consulter à l'adresse suivante

<http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-du-territoire/Charte-de-constructibilite-en-milieu-Agricole-et-Forestier/Charte-de-constructibilite-en-milieux-agricoles-et-forestiers>

la charte de constructibilité en milieux agricoles et forestiers qui constitue un guide pour les réflexions en matière d'urbanisation.

Mon service reste évidemment à votre disposition pour toutes précisions.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur
Le Chef du Service Économie des Territoires, Agriculture, Forêt



Jean-François Le Maoût

